



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 septembre 2022 à 19h03, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

madame la conseillère Cassandre Lescarbeau.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

2022-09-197

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022 À 19H03**

### **OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2022
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 29 août 2022
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement

**0400**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

- concernant le contrôle des animaux
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du second projet de règlement RU.02.2011.14 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et de créer certaines dispositions relativement à l'interprétation et aux normes concernant l'implantation, l'architecture et les marges des bâtiments et constructions, à la sécurité des piscines, à divers usages et à la grille de spécifications de la zone HV-1
- 8.2 Adoption du règlement numéro 2022-03 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux
- 8.3 Adoption du règlement numéro 2022-04 amendant le règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles
- 8.4 Adoption du règlement numéro 2022-05 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2022-08 pour la propriété située sur le lot 6 477 252 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.6 Demande de dérogation mineure : DM-2022-09 pour la propriété située au 3, chemin de l'Érablière
- 8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2022-11 pour la propriété située au 92, chemin Scraire
- 8.8 Adjudication du contrat de gré à gré pour l'aménagement d'une dalle de béton dans le cadre du projet d'implantation d'un entrepôt municipal
- 8.9 Adjudication du contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2022, 2023 et 2024
- 8.10 Adjudication du contrat de gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie de surveillance des travaux relatif à la restauration du Maple Grove
- 8.11 Approbation du dépôt d'une déclaration d'intérêt relative à la Réserve Scoute Tamaracouta
- 8.12 Démission de madame Nathalie Bouchard au poste d'inspectrice en environnement
- 8.13 Affichage du poste d'inspecteur (trice) en environnement
- 8.14 Embauche au poste de capitaine pour le Service de sécurité incendie
- 8.15 Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 8.16 Renouvellement du contrat annuel d'entretien et d'hébergement de King Communications
- 8.17 Proclamation des Journées de la culture
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2022**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2022 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2022-09-198



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** et **D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2022.

**ADOPTÉE.**

2022-09-199

### 3. **Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'août.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août totalisant 107 198,28 \$, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois d'août.

**ADOPTÉE.**

### 4. **États financiers**

#### 4.1 **États financiers se terminant le 29 août 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 29 août 2022.

### 5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'août a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### 6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Je vous invite à ne pas manquer la prochaine édition de l'Info Mille-Isles qui sera publiée d'ici la fin septembre.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

L'équipe travaille présentement sur le chemin de la Montée du Pont-Bleu, dans le secteur du lac Paul, pour effectuer plusieurs changements de ponceaux en prévision de l'asphaltage du chemin l'an prochain.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

Les travaux d'aménagement de la dalle de béton pour l'entrepôt municipal localisé au 400 chemin de Mille-Isles débiteront sous peu.

### Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Suite à la démission au rôle de capitaine de M. Sébastien Lavoie, nous avons prévu ce soir à l'ordre du jour d'annoncer la nomination de Mme Cindy Parr à titre de capitaine. Mme Parr sera la première femme nommée aux fonctions de capitaine à la Municipalité de Mille-Isles.

### Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Belle participation des citoyens lors de la fête de Mille-Isles le 6 août dernier.

L'activité Troc tes vêtements aura lieu le 1er octobre prochain. Vous avez jusqu'au 29 septembre prochain pour apporter vos vêtements et accessoires à l'hôtel de ville.

Le prochain atelier de cuisine aura lieu le 14 septembre. Au menu : tempei thaï à la sauce arachide.

Dernier cinéma sous les étoiles ce vendredi 9 septembre avec le film Chien.

Le 1er octobre se déroulera l'événement journée de la culture à l'hôtel de ville. Plusieurs activités sur place. Cette journée est gratuite.

Prochain spectacle d'humour le 21 octobre. 50 billets seront mis en vente au coût de 20\$ chacun.

Toutes ces informations se trouvent sur notre site internet consultez le régulièrement.

### Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Notre équipe travaille sur la création d'un nouveau règlement sur la démolition de bâtiment en vertu des nouvelles dispositions de la LAU qui doit être déposé avant le 1er avril 2023.

### Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Les contrats des étudiants d'été en environnement et travaux publics ainsi que d'Ariane Arcand du CRE Laurentides ont terminés dernièrement. Nous les remercions pour leur passage cet été. Mme Ariane Arcand fera un rapport de ses interventions sous peu à la Municipalité. Il est à mentionner qu'elle va effectuer un travail de maîtrise à l'université en utilisant comme sujet la Municipalité de Mille-Isles.

En raison de la floraison précoce (2 semaines plus tôt que prévue) de la renouée du Japon, il y a cessation de l'injection. Cependant, les travaux publics vont se concentrer sur les plants en bande riveraine pour la coupe et l'installation de toile.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

### Mot du maire :

Bonjour à tous,

Nous tenons à vous informer que le PPCMOI au 1186 chemin Mille-Isles a été annulé. Les demandeurs ont retiré leur demande à la suite de la consultation publique du 3 août dernier. Je vous avoue que je suis étonné que les problèmes exposés lors de cette consultation n'aient jamais été portés à l'attention de la municipalité. Il est important de comprendre que les demandeurs pourront tous même poursuivre l'exploitation de leur centre de ressourcement.

Maintenant que la municipalité a été informée de certains problèmes, tels que les véhicules stationnés sur le chemin et les lumières qui dérangent le voisinage, nous allons désormais pouvoir encadrer et intervenir là où c'est nécessaire et possible. Néanmoins, cette situation m'amène à vous mentionner, chers citoyens, que nous disposons d'un service de médiation gratuit qui vous est offert pour tenter de régler les conflits liés au voisinage. Souvent, les situations dégénèrent au point où des voisins ne se parlent plus, et dans certains cas des procédures judiciaires sont entreprises, faute de pouvoir communiquer ouvertement avec nos voisins. Le service de médiation est sans frais et confidentiel. Tout ce que vous avez à faire est un appel téléphonique au 450 436-6749 poste 104 ou au numéro sans frais 1 800 265-6749. Pour plus d'information, consulter le site Internet de la municipalité, l'onglet services aux citoyens, sous-onglet « Médiation citoyenne ».

Un dernier point sur les interventions citoyennes. Lorsque vous voulez avoir l'heure juste sur un sujet en lien avec la municipalité, s'il vous plaît contactez-nous directement. Encore une fois le mois passé, quelqu'un est allé dire à un autre citoyen que si le conseil adoptait son projet de règlement, le citoyen serait exproprié et qu'il serait à la rue. S'il vous plaît, validez les informations que vous entendez par des employés de la Municipalité. Il y a tellement de fausse information qui circule, méfiez-vous. Notez que nous avons rassuré le citoyen en question, en expliquant que le projet de règlement n'occasionnait pas d'expropriation et qu'il demeure maître de sa propriété. Nous avons également reçu un courriel rempli d'idées fausses, menant à des conclusions erronées. Monsieur David Roy, conseiller en urbanisme et environnement, a clairement expliqué les situations mentionnées dans le courriel lors des précédentes consultations publiques, mais malheureusement, cela continue.

Le dossier de l'école Maple Grove progresse bien. Après avoir retiré les matériaux intérieurs et extérieurs du bâtiment existant, nous sommes agréablement surpris de la bonne condition de l'ancienne école. À l'intérieur, de multiples épaisseurs de planchers ainsi que le plafond ont été enlevés pour exposer la fondation, les poutres de support du plancher et la structure du toit. Nous avons fait appel à un ingénieur en bâtiments afin de trouver des solutions et éviter les erreurs. Les grandes lignes sont les suivantes : l'ancienne école est presque intacte. La structure du toit est solide et il ne semble pas avoir de fuites. Les billots de départ, reposant sur la fondation en moellon, présentent un peu de pourriture, mais des solutions sont possibles. Nous allons procéder à la démolition des pièces greffées afin de rendre l'école telle qu'elle était à l'origine. Le conseil continue à aller de l'avant à la suite des multiples analyses et présentations. En plus de la restauration du bâtiment, nous aménagerons un espace communautaire extérieur couvert. Aussitôt que nous aurons des plans et devis, nous vous en aviserons. Nous procéderons en fonction de notre capacité de payer sur la base de l'aide financière obtenue grâce au Fonds canadien de revitalisation des collectivités (FCRC), et ce, sans question d'emprunter pour ce projet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

Les réseaux sociaux sont parfois un moyen idéal de mettre de l'avant des situations qui doivent être vues et parfois même revues. Dans une publication du 19 août dernier, un citoyen de Mille-Isles a très bien expliqué la situation que nous vivons dans notre hameau villageois et les embûches auxquelles nous faisons face avec le ministère des Transports (MTQ). Comme ce citoyen, nous espérons qu'aucune fatalité ne surviendra à cause du refus du MTQ d'agir. À trois reprises, nous avons proposé un plan au MTQ, dont l'un qui a été déposé tout récemment et qui retient la majorité des recommandations du CCU de l'année 2019. Il faut comprendre l'ampleur du problème : Sainte-Anne-des-Lacs a eu gain de cause après 12 années de demandes d'installation de signalisation sur un bout de chemin. Vraiment pas facile, mais nous ne devons pas baisser les bras.

Autre dossier en lien avec le MTQ, le programme Prill, qui nous permet d'aller chercher des subventions importantes pour la réfection et l'entretien de nos chemins. Il y a de bonnes et des moins bonnes nouvelles. La bonne nouvelle, c'est que le chemin Riddell, la Montée de l'Église et la Côte Saint-Joseph viennent de se joindre au dossier du chemin Hammond pour l'obtention d'une subvention qui couvrirait les coûts d'environ 75%. Ce qui est très favorable pour notre municipalité. La moins bonne nouvelle, c'est qu'il faudra attendre jusqu'en 2024 pour commencer les travaux, car les enveloppes monétaires n'arriveront pas avant.

Pour ce qui est du camp de scoutie Tamaracouta, nous voterons pour être en mesure de déposer une déclaration d'intérêts relative à la Réserve Scoutie Tamaracouta.

Madame Nathalie Bouchard, l'inspectrice en environnement de la Municipalité, a récemment annoncé son départ. Nous souhaitons à madame Bouchard, du succès dans ses projets futurs et nous la remercions chaleureusement pour ses 10 années passées au sein de la Municipalité. Madame Bouchard terminera d'ici la fin de l'année 2022 et nous souhaitons procéder à l'embauche d'un ou d'une remplaçante au poste d'inspecteur en environnement dès maintenant afin de faire une transition efficace des dossiers.

Un gros merci à tous les employés, élus, bénévoles et pompiers pour leurs présences et apports à la fête de Mille-Isles et la journée de l'environnement du 6 août dernier. Ce fut une très belle journée, même avec la chaleur intense !

Merci

---

Hi everyone,

We would like to inform you that the PPCMOI at 1186 Mille-Isles Road has been cancelled. The applicants withdrew their application following the public consultation on August 3. I confess to being very surprised that the problems presented during this consultation had never been brought to the attention of the municipality. It should be understood that the applicants can continue to operate their healing center anyway.

Now that the municipality has been informed of certain problems, such as vehicles parked on the road and lights disturbing the neighborhood, we will now be able to supervise and intervene where necessary and possible. This situation puts forward our mentioning that we have a free mediation service is offered to you to try to resolve any conflicts related



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

to your neighbors. Often situations degenerate to the point where neighbors no longer speak to each other, and in some cases legal proceedings are undertaken, for lack of being able to communicate openly with each other. The service is free and confidential. You only have to do is make a phone call 450-436-6749 ext. 104 or the toll-free number 1 800 265-6749. For more information, go to the municipality's website, the services to citizens tab, "Citizen mediation" sub-tab.

One last point on citizen interventions. When you want to have the right information on a subject that has to do with the municipality, please contact us. Once again last month, somebody told a citizen that if council adopted its draft by-law, that they would be expropriated and that they would have no say in the matter. Please validate the information offered to you by people who are employees of the municipality. There is so much misinformation out there, please beware. We reassured the citizen in question, explaining that the draft by-law did not result in expropriation and that he remains master at home. We also received a copy of an email filled with misconceptions, leading to erroneous conclusions. Mr. David Roy, urban planning and environment councilor, clearly explained the situations mentioned in the email during the last public consultations. And it goes on and on.

The Maple Grove situation is progressing well. Following the undressing of the interior and exterior of the building, we are pleasantly surprised by the good condition of the old school. Inside, multiple layers of flooring and ceilings have been removed to expose the foundation, floor support beams and roof structure. We called on a building engineer to give us possible pathways to proceed and to avoid making blunders. The outline is as follows: the old school is intact. The roof structure is solid, it does not seem to have any leaks. The starting logs, sitting on the foundation, show a little rot, but solutions are possible. We will proceed with the removal of the sections that have been added over the years to leave us with the school as it was. The council continues to move forward following the multiple analyzes and presentations. In addition to the restoration of the building, we will create a covered outdoor community space. As soon as we have plans and specifications, we will let you know. We will proceed according to our ability to pay on the basis of financial assistance obtained through the Canadian Community Revitalization Fund (CCRF), no question of borrowing for this project.

Social networks are sometimes the perfect media to highlight situations that need to be seen by everyone and even reviewed. In a post of August 19, a citizen explained very well the situation we are experiencing in our village hamlet and the pitfalls we face dealing with the MTQ. Like the citizen, we also hope that no fatality will occur because of the MTQ's refusal to act. On three occasions we have proposed a plan to the MTQ, one of which was tabled just recently and retains the majority of the 2019 PAC recommendations. You have to understand the extent of the problem: Sainte-Anne-des-Lacs won their point after 12 years of requests for signage on a part of the road. Not easy, but we are not giving up.

Another file related to the MTQ, the Prill program, which allows us to seek significant subsidies for the repair and maintenance of our roads, there is good and less good news. The good news is that Riddell Road, Montée de l'Église and Côte Saint-Joseph have just joined the Hammond Road file for a grant that would cover approximately 75% of the costs. Therefore very favorable for our municipality. The less good news, we will have to wait until 2024 to start the work because the envelopes will not arrive before.

In the file of the Tamaracouta scout camp, we will be voting to file a



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

declaration of interests relating to the Tamaracouta Scout Reserve.

Ms. Nathalie Bouchard, the Municipality's environmental inspector, recently announced her departure. We wish Ms. Nathalie Bouchard success in her future projects, and we thank her warmly for her 10 years spent with the Municipality. Ms. Bouchard will finish by the end of 2022 and we will look to hire a replacement for the position of environmental inspector immediately in order to make an effective transition of files.

A big thank you to all the employees, elected officials, volunteers and firefighters for their presence and contributions to the Mille Isles Celebration and Environment Day on August 6. It was a great day, even with the intense heat!

Thank you

### **7. Dépôt de rapports**

#### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'août 2022.

#### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport cumulatif du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier à juillet 2022.

#### **7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet 2022.

### **8. Affaires diverses**

#### **8.1 *Adoption du second projet de Règlement numéro RU.02.2011.14 modifiant le Règlement de zonage RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et de créer certaines dispositions relativement à l'interprétation et aux normes concernant l'implantation, l'architecture et les dimensions des bâtiments et constructions, à la sécurité des piscines, à divers usages ainsi qu'aux marges et usages de la grille de spécifications de la zone HV-1***

**Considérant** l'avis de motion donné le 1 juin 2022 par monsieur le conseiller Yvon Arnold ;

**Considérant** la présentation avec dispense de lecture et l'adoption du premier projet de règlement le 1 juin 2022 ;

**Considérant** la tenue d'une première assemblée de consultation publique le 22 juin 2022 ;

2022-09-200



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**Considérant** la tenue d'une seconde assemblée publique le 7 septembre 2022, à 18h00 ;

**Considérant** qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité dès le début de la séance ;

**Considérant** que certaines dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU.02.2011.14 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et de créer certaines dispositions relativement à l'interprétation et aux normes concernant l'implantation, l'architecture et les marges des bâtiments et constructions, à la sécurité des piscines, à divers usages ainsi qu'aux marges et usages de la grille de spécifications de la zone HV-1.

**ADOPTÉE**

2022-09-201

### **8.2 Adoption du règlement numéro 2022-03 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par le monsieur le conseiller Francis Léger à la séance ordinaire du 3 août 2022 ;

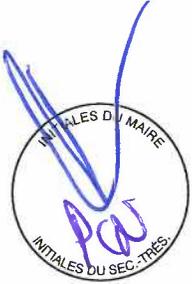
**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**Considérant** que les membres présents du conseil municipal déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que ce règlement vise notamment à réduire la vitesse à 50 km/h sur le chemin Mille-Isles Ouest et sur la Montée de l'Église ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2022-03 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

**ADOPTÉE.**

2022-09-202

**8.3 Adoption du règlement numéro 2022-04 amendant le règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2022 par madame la conseillère Dawn Charles ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

**Considérant** que les membres présents du conseil municipal déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** la volonté du conseil municipal de réduire la fréquence des collectes régulières d'ordures pour des raisons environnementales ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2022-04 amendant le règlement 2016-03 relatif à l'enlèvement et à la disposition des matières résiduelles.

**ADOPTÉE.**

2022-09-203

**8.4 Adoption du règlement numéro 2022-05 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2022 par monsieur le conseiller Yvon Arnold ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

**Considérant** que les membres présents du conseil municipal déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**Considérant** la volonté du conseil municipal de se doter d'un fonds de croissance dédié au financement des infrastructures municipales ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2022-05 établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve.

**ADOPTÉE.**

2022-09-204

**8.5** ***Demande de dérogation mineure : DM-2022-08 pour la propriété située sur le lot 6 477 252 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 477 252 du cadastre du Québec et située en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement de zonage RU.02.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.02.2011 ;

**Considérant** que la hauteur du bâtiment dépasse de 2,32 mètres le point géodésique du sommet de montagne ;

**Considérant** la nature ainsi que la topographie du terrain ;

**Considérant** que le dynamitage est néfaste pour l'environnement et que celui-ci dénature le paysage ;

**Considérant** que la hauteur de la canopée sera supérieure à celle du faite de toit ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 août 2022 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2022-08 pour la propriété située sur le lot 6 477 252 du cadastre du Québec, afin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

d'autoriser le dépassement du bâtiment de 2,32 mètres du point géodésique du sommet de la montagne, située en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2022-09-205

**8.6** ***Demande de dérogation mineure : DM-2022-09 pour la propriété située au 3, chemin de l'Érablière***

**Considérant** que le projet vise le garage non attenant déjà existant situé au 3, chemin de l'Érablière ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement de zonage RU.02.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.02.2011 ;

**Considérant** que la distance entre le garage non attenant et la ligne latérale gauche du lot est de 2,85 mètres ;

**Considérant** que la distance permise est de 3 mètres ;

**Considérant** l'angle du garage ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 août 2022 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2022-09 pour la propriété située au 3, chemin de l'Érablière, afin d'autoriser l'implantation du garage non attenant à une distance de 2,85 mètres de la ligne latérale gauche, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2022-09-206

**8.7** ***Demande de dérogation mineure : DM-2022-11 pour la propriété située au 92, chemin Scraire***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un troisième accès à la voie publique pour la propriété située au 92, chemin Scraire ;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au Règlement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

de zonage RU.02.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des dispositions du Règlement RU.02.2011 ;

**Considérant** la topographie du terrain ;

**Considérant** les arbres matures présents sur la propriété ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 24 août 2022 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2022-11 pour la propriété située au 92, chemin Scraire, afin d'autoriser un troisième accès à la voie publique au centre des deux accès existants, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2022-09-207

**8.8** *Adjudication du contrat de gré à gré pour l'aménagement d'une dalle de béton dans le cadre du projet d'implantation d'un entrepôt municipal*

**Considérant** que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**Considérant** le projet d'implantation d'un entrepôt municipal pour lequel la Municipalité recevra une aide financière du MAMH ;

**Considérant** qu'une demande de prix a été transmise à cinq (5) entreprises pour l'aménagement d'une dalle de béton dans le cadre de ce projet.

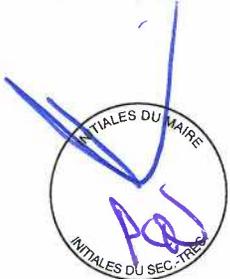
**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'OCTROYER** à l'entreprise Fondations Christian Millette l'aménagement d'une dalle de béton au montant de 41 758,92 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet.

**ADOPTÉE.**

2022-09-208

**8.9** *Adjudication du contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2022, 2023 et 2024*

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation pour l'audit des rapports financiers des années 2022, 2023 et 2024, envoyé à trois cabinets comptables le 11 août 2022 ;

**Considérant** qu'une seule entreprise a déposé une offre de services ;

**Considérant** les résultats suivant :

Nom de l'entreprise	Pointage final
Gariépy Bussière CPA INC.	13,51

**Considérant** la recommandation du comité de sélection dûment formé.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (5) :**

**D'OCTROYER** le contrat de service professionnel pour l'audit des rapports financiers des années 2022, 2023, 2024 à l'entreprise Gariépy Bussière CPA INC. pour un montant total de 88 230,00 \$ plus taxes applicables réparti comme suit :

Année	Prix (hors taxe)
2022	27 575,00\$
2023	28 580,00\$
2024	32 075,00\$

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

**D'IMPUTER** cette dépense aux prochains budgets.

**ADOPTÉE.**

2022-09-209

**8.10** *Adjudication du contrat de gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie de la surveillance des travaux relatif à la restauration du Maple Grove*

**Considérant** que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

**Considérant** que la Municipalité estime ce contrat de gré à gré à une dépense inférieure à 20 000 \$ ;

**Considérant** le projet de restauration du bâtiment Maple Grove et nécessitant un mandat de surveillance des travaux pour les différentes phases du projet ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**Considérant** le rapport déposé par la firme d'ingénierie Mimaza inc. afin de recommander des phases de déconstruction et de restauration du bâtiment principal et de ses annexes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (5)** :

**D'OCTROYER** à l'entreprise Mimaza inc. la surveillance des travaux relative à la restauration du Maple Grove à un taux horaire de 135,00\$ avant taxes, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet.

**ADOPTÉE.**

2022-09-210

**8.11** *Approbation du dépôt d'une déclaration d'intérêt relative à la Réserve Scoute Tamaracouta*

**Considérant** que la Municipalité désire déposer une déclaration d'intérêt pour la Réserve Scoute Tamaracouta auprès de la firme Colliers ;

**Considérant** que la Municipalité est intéressée à se porter acquéreur de la partie Nord de la Réserve Scoute Tamaracouta afin d'en assurer la conservation écologique ;

**Considérant** que la déclaration d'intérêt sera conditionnelle à l'obtention du financement qui représente la totalité de la juste valeur marchande de la partie Nord par l'organisme « Conservation de la nature Canada ».

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** le dépôt d'une déclaration d'intérêt relative à la Réserve Scoute Tamaracouta auprès de la firme Colliers.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles ladite déclaration d'intérêt.

**ADOPTÉE.**

2022-09-211

**8.12** *Démission de madame Nathalie Bouchard au poste d'inspectrice en environnement*

**Considérant** la démission de madame Nathalie Bouchard, occupant la fonction d'inspectrice en environnement, déposée à la direction générale le 3 août 2022 ;

**Considérant** que madame Bouchard quittera ses fonctions d'ici le 22 décembre 2022.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RECEVOIR** la démission de madame Nathalie Bouchard.

**DE REMERCIER** madame Nathalie Bouchard pour ses 10 années de service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

**ADOPTÉE.**

2022-09-212

### **8.13 Affichage du poste d'inspecteur en environnement**

**Considérant** la démission de madame Nathalie Bouchard de sa fonction d'inspectrice en environnement ;

**Considérant** que le conseil désire afficher le poste d'inspecteur en environnement pour assurer le bon fonctionnement du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'un bon service aux citoyens ;

**Considérant** que le poste est syndiqué selon les tâches et avantages prévus à la convention collective.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** l'affichage du poste d'inspecteur en environnement.

**D'AFFICHER** le poste à l'interne et à l'externe pour une période de dix (10) jours, tel que précisé à la convention collective. L'affichage de l'offre d'emploi sera minimalement sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la Municipalité et aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles.

**ADOPTÉE.**

2022-09-213

### **8.14 Embauche au poste de capitaine pour le Service de sécurité incendie de Mille-Isles**

**Considérant** la démission au titre de capitaine de monsieur Sébastien Lavoie ;

**Considérant** qu'à la suite de l'analyse de la candidature et à l'entrevue, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, recommande de nommer Cindy Parr, au poste de capitaine ;

**Considérant** que ce poste ne sera pas assujéti à une période de probation puisque madame Parr occupe les fonctions par intérim depuis plus de six (6) mois.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ACCEPTER** la recommandation 2022-135 et de procéder à la nomination de madame Cindy Parr au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 7 septembre 2022. Cette



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

nomination ne sera pas assujettie d'une période probatoire.

**ADOPTÉE.**

2022-09-214

### **8.15 Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

**Considérant** l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (PL 64) ;

**Considérant** certaines nouvelles exigences découlant du PL 64 de la *Loi sur l'accès à l'information* entrent en vigueur le 22 septembre 2022 ;

**Considérant** l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** la formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels composé de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier et de madame Marie-Ève Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**ADOPTÉE.**

2022-09-215

### **8.16 Renouvellement du contrat annuel d'entretien et d'hébergement de King Communications**

**Considérant** l'offre de services de King Communications # E :4900 pour l'entretien annuel, l'hébergement du site Internet de la Municipalité et une banque de dix (10) heures en modifications web.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat annuel auprès de King Communications au montant annuel de 2379,40\$ avant taxes.

**D'IMPUTER** ces dépenses au poste budgétaire concerné.

**ADOPTÉE.**

2022-09-216

### **8.17 Proclamation des Journées de la culture**

**Considérant** que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Mille-Isles et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**Considérant** que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**Considérant** que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**Considérant** que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**Considérant** que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélaïr

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE PROCLAMER**, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE.**

### **9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2022-09-217

### **10. Levée de la séance**

À **19h53**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

  
Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et greffier-trésorier

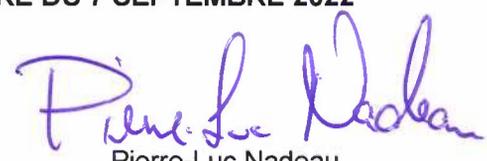


No de résolution  
ou annotation

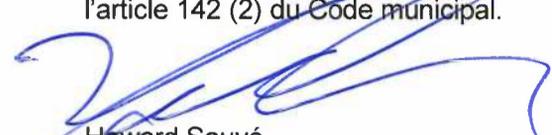
# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

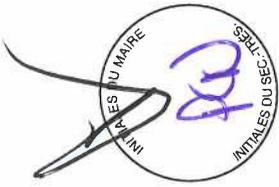
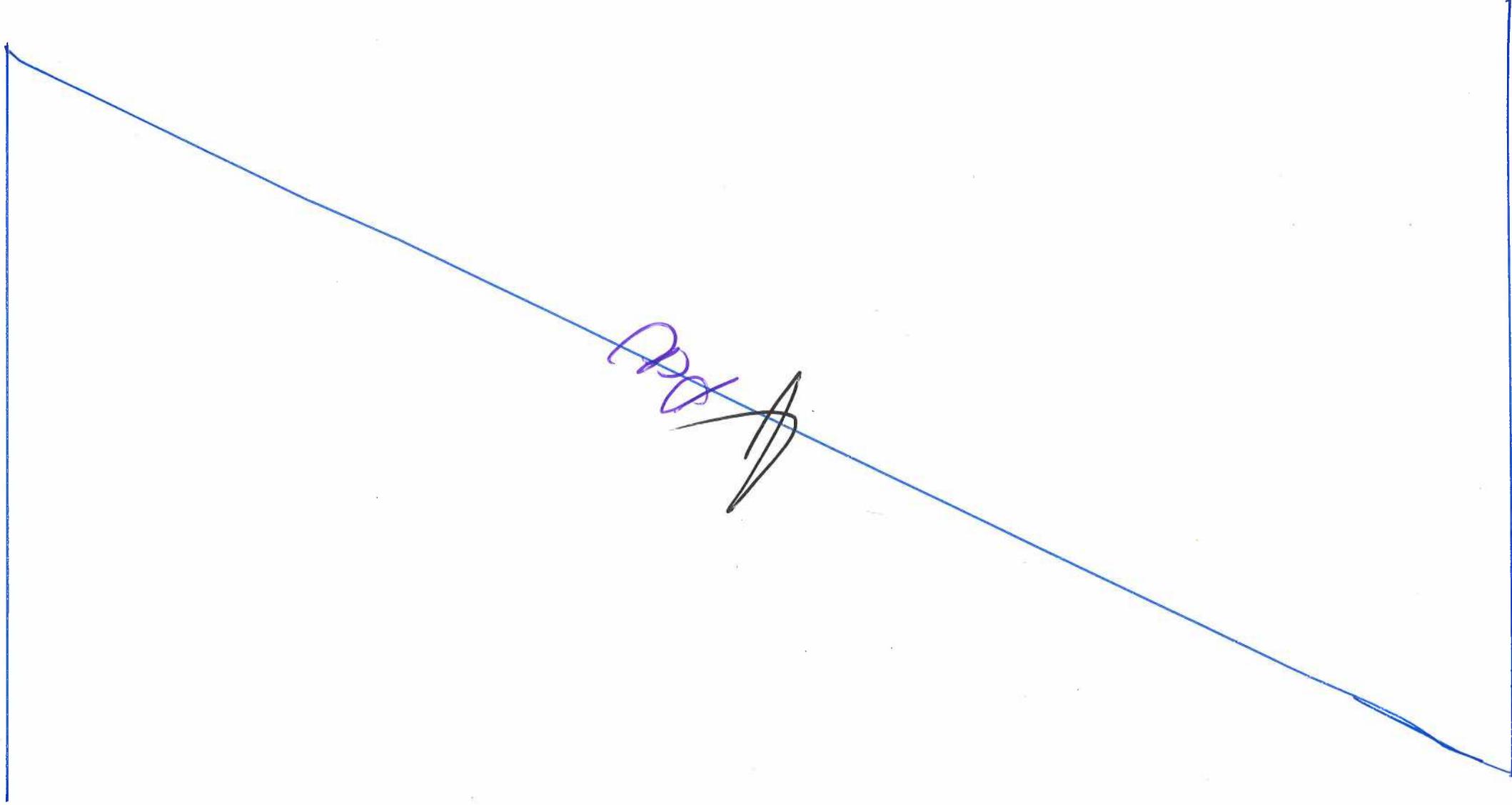
  
Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

  
Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée





No de résolution  
ou annotation